## **COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE**

## **ARRÊTÉ N° PM081/2023**

OBJET: Règlementation de la circulation et du stationnement

Branchement réseau télécom 21 le Tupinier (RD489)

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

**VU** le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212-5;

**VU** le code de la route ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

**VU** la demande de la société T.A. TERRASSEMENT, en date du 19 mai 2023 ;

**CONSIDERANT** qu'il va être entrepris des travaux de branchement au réseau télécom ainsi qu'un changement de chambre télécom au 21 le Tupinier (RD489);

**CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est en agglomération ;

## ARRÊTE

- **ARTICLE 1**: Entre le lundi 12 juin et le vendredi 23 juin 2023, le trottoir sera condamné sur 29 ml au niveau du 11 le Tupinier (RD489) ;
- **ARTICLE 2 :** Un cheminement sera matérialisé jusque sur le trottoir d'en face pour la circulation des utilisateurs habituels.
- **ARTICLE 3** : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux et la circulation limitée à 30 km/heure.
- **ARTICLE 4** : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.
- **ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.
- **ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
  - Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
  - Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Acte publié le Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la
  - CCVL de VAUGNERAY,
    Monsieur le directeur départemental des territoires sous couvert de l'ingénieur de la subdivision MORNANT-VAUGNERAY,
  - Monsieur le responsable de la société T.A. TERRASSEMENT, 21 rue Gaspard Picard, 69200 VENISSIEUX.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 1<sup>er</sup> juin 2023

0 6 JUIN 2023

LE MAIRE : Bernard ROMIER